



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

CHSCT de la DLH du 19 mai 2022 :

Vous avez pu lire de la part que la direction que le dernier CHSCT avait traité de la sécurité au travail, ou encore de la canicule.

Au-delà du satisfecit de la direction, vos représentants du SUPAP-FSU avons imposé d'autres sujets, comme les problématiques du STH, les futurs travaux au 103 et 95, un bilan de la crise sanitaire.

Mais de cela le retour de la direction ne dit rien. Rien sur la prise de parole de la médecine du travail pour reconnaître que le télétravail a mis les agents sous pression, qu'ils ont tout donné.

Rien sur les agressions en antennes logement, sur les situations individuelles précaires qui perdurent.

Être représentant du personnel c'est un engagement, le SUPAP est malheureusement la seule aujourd'hui à la DLH à se démenier pour faire entendre vos droits.

Rejoignez-nous et montons une liste pour les prochaines élections.

Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au dernier CHSCT de mai 2022 à la DLH :

« Bonjour Monsieur le Président, Mme la Directrice

Une fois n'est pas coutume cette déclaration liminaire sera courte, en effet nous avons beaucoup de sujet à aborder. Nous retiendrons quand même la situation des agents du bureau du ravalement qui unanimement nous ont fait part de leur désarroi par rapport à leur éviction de l'attribution d'une NBI au sein des agents du STH, mais aussi leurs tâches dont ils estiment qu'elles ne correspondent pas à leur corps. Fait rare l'ensemble des agents de cette équipe nous a sollicité pour exprimer un manque de reconnaissance et cela bien avant cette histoire de NBI. Ce glissement des tâches, l'implication des agents, leur sens du service public après des années doit être reconnu. Nous avons sollicité à leur demande la sous-directrice, les SRH et vous avons envoyé une adresse Mme la directrice. Nous souhaitons avancer sur ce point.

Les ressorts sont les mêmes quant au second point, celui du télétravail. La disponibilité, l'adaptabilité, le sens du service. Les agents Monsieur BROSSAT en ont fait preuve et désormais se voient appliquer un cadre conventionnel qui non content de diminuer les possibilités de télétravail à 2jours par semaine, rigidifie l'interaction entre les agents et leur encadrant. Cette convention qu'on appelait pourtant de nos vœux attribue 10 petits euros par mois alors que d'autres administrations publiques peuvent attribuer le double. La crise sanitaire n'est malheureusement pas terminée avec les élections et fort à parier qu'en cas de nouvelle crise les agents ne se rendent autant disponible quand ils voient comment ils sont remerciés. Le télétravail est un droit et une responsabilité

Enfin dernier point, qui n'est pas anecdotique, en tant que représentant du personnel, Monsieur BROSSAT nous avons alerté lors du précédent CHSCT sur des situations individuels, lesquels n'ont pas été traités, les agents toujours en précarité, voir remerciés de la direction ou encore en situation de souffrance au travail alors qu'ils ont énormément donné pour accomplir les missions de services publics que vous incarnez. Nous avons alerté les membres du CHSCT sur des situations de harcèlement et de surmenage des équipes. Il nous

avait alors été répondu de « choisir avec rigueur les termes employés, d'objectiver les faits, d'étayer les affirmations et de ne tolérer aucune situation dégradée ». Pour les agents qui sont en souffrance depuis de nombreux mois l'attente est longue. Par ailleurs l'ambiance de travail pour l'ensemble de l'équipe de ce service se dégrade, il est donc plus que temps de mettre en place des actions. Nous faisons donc ce qui nous a été dit au dernier CHSCT, nous, RP ne « tolérons aucune situation dégradée », nous informons donc l'ensemble du CHSCT de la DLH et nous demandons à la direction d'agir en accompagnant l'agente et le service, et en faisant cesser ces faits. »